REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° **97-138 DU 24 MARS 1997**

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi
de l'intérim de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI
Premier Ministre, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions pour compter du 24 mars 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. Pour compter du 24 mars 1997, Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, est chargé de l'intérim du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions pendant l'absence de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI.

Article 2. Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mars 1997.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MPREPE 4 - SGG 4 AUTRES MINISTERES - 16 DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.-